

Sports Loisirs Plein Air

L'assurance des loisirs

DECLARATION D'ACCIDENT

A envoyer au plus tard dans les 5 jours après l'accident.

01 - DATE & HEURE DE L'ACCIDENT :

02 - LIEU

VILLE :

Dépt :

03 - Nom et Adresse du Club Assuré :

**ACADEMIE DES CLUBS DE MR BREGIER
A4 RESIDENCE EDEN CAP - 15 AVNUE DES CHENES
06600 ANTIBES**

NOM & ET ADRESSE DU CORRESPONDANT
CLUB (Directeur, Président, Secrétaire)

04 - BLESSE ⁽¹⁾ - NOM & PRENOM :

Adresse :

Date de naissance :

Est-il titulaire d'une licence assurance :

Profession :

05 - N° de CONTRAT : 2939456204

Option souscrite : 1 2 3

06 - CIRCONSTANCES DE L'ACCIDENT :

A l'occasion de : activités sportives (match, entraînement, trajet, etc....), culturelles, scolaires, jeux, camping, plein air :

NATURE DE LA BLESSURE :

NOM du médecin consulté ou de l'établissement hospitalier :

NOMS & ADRESSE DES TEMOINS :

Fait à

le

LE DECLARANT

07 - A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A LA DECLARATION :

- Copie de la déclaration adressée à la Ligue si la personne est titulaire d'une licence/assurance.
- Certificat de constatation des blessures (précisant la durée de l'arrêt de travail si les indemnités journalières sont prévues au contrat).
- En cas de vol certificat de dépôt de plainte.

⁽¹⁾ Le blessé, bénéficiaire du régime social obligatoire de par sa profession ou celle de ses parents, ou par sa qualité d'étudiant doit faire immédiatement une déclaration auprès de sa caisse, notre assurance n'intervenant qu'en complément.

Cabinet ALBERTINI SALVI ASSOCIES
25, Rue du Général De Gaulle
BP 39
78512 RAMBOUILLET CEDEX

Tel : 01.30.88.65.65

E-mail : agence.albertinisolvi@axa.fr
N° ORIAS : 13009187 21008275